



VILLE
D'OLONZAC en MINERVOIS
34210 HÉRAULT

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 034-213401896-20230403-2023023-DE



Délibération N° 2023-023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de M. Luc LOUIS, Maire.

Etaient présents : L. LOUIS, JY DUFAUD, G. NICKLES, B. FALCOU, MJ. FOUQUET, L. DEPAUW, JA. PUJOL, S. SAMPIETRO, C. VORDY, C. BESSIEUX, J. MOLIERE, M. MAYNADIER, R. KERKHOF, B. ORTIZ, A. REMY, N. PECH, A. MOLINA, N. HEREDIA et N. ALBIGES,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Absent excusé :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET

Objet : Modification périmètre intervention Opération façades

La commune souhaite poursuivre l'opération façade « Colorons le Pays », Opération portée par le Pays Haut Languedoc et vignobles .

Pour rendre cette opération effective, il convient de délimiter un nouveau périmètre d'intervention dans le centre ancien de la commune d'Olonzac. L'enveloppe financière a été adoptée par la communauté de communes du Minervois au Caroux.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur la définition d'un plus étendu que le précédent tout en restant sur le centre ancien. Ci -joint (plan cadastral)

Le règlement d'opération est joint à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de poursuivre son adhésion à l'Opération Façades telle que décrite ci-dessus et d'étendre le périmètre d'intervention annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 4 Avril 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,
Le Maire,




Luc LOUIS